

## **FOCUS EAU ASSAINISSEMENT CIS 2021 DE L'AFD**

REPONSES AUX COMMENTAIRES DE LA COALITION EAU SUR LE DRAFT

01/12/2021

Auteur : Coalition Eau

### **I BILAN AFD 2020**

#### **1. SUR LE MONTANT GLOBAL**

Le montant global d'autorisations d'engagements est plutôt stable malgré la crise (à 1 Mds € environ – 955M€ pour les états étrangers précisément).

Le bilan intègre les données du « groupe AFD » et ne fait pas de distinction AFD et Proparco.

☐ Quelle est la part AFD et la part Proparco ?

*Un seul financement Proparco a été octroyé sur la période (43 M€ en 2018) ce qui explique que le bilan ne fasse pas de distinction (montants pas assez significatifs).*

☐ Quels impacts éventuels de la crise sanitaire sur les projets EAH de l'AFD ?

*La crise sanitaire a impacté légèrement le volume de nouveaux financements en 2020, du fait de retards dans la réalisation des études et des missions d'instruction des projets. Les restrictions de déplacements et les mesures de confinement ont également pu retarder la mise en œuvre des projets en cours.*

*Pour répondre à la demande de ses partenaires, l'AFD a par ailleurs octroyé des financements supplémentaires (aide budgétaire au Burkina Faso, projet hygiène et assainissement dans les quartiers informels au Kenya) ou alloué une partie des financements existants à des composantes spécifiques (achats d'équipements, travaux d'urgence, sensibilisation, etc.) en 2020.*

*A moyen terme, il n'est pas anticipé d'impact sur les projets EAH de l'AFD si ce n'est à travers la dégradation de la situation macroéconomique de certains pays qui pourrait limiter leur capacité d'endettement.*

#### **2. SUR L'AFRIQUE**

Une « baisse marquée » pour l'Afrique comprenant le Maghreb.

☐ Pour quelles raisons ?

*Cette baisse d'activité s'explique notamment par les limites d'endettement (Doctrine « Lagarde » / FMI) et d'engagement pour l'AFD qui concernent de nombreux pays où son activité en prêt s'était beaucoup développée (comme le Kenya ou le Cameroun). La faiblesse et saturation des maîtrises d'ouvrages est également un enjeu dans certains pays. Les octrois de subventions ne peuvent que très partiellement compenser cette baisse (voir réponse ci-après).*

*L'AFD cible les 19 pays prioritaires mais pas forcément avec une focale sur l'eau et l'assainissement.*

☐ Comment améliorer le ciblage des 19 pays prioritaires ?

*La programmation des activités en subvention se base d'abord sur la demande des pays concernés. La réalisation d'appui à la planification des investissements et d'études dans les pays concernés est un moyen d'appuyer l'expression d'une demande eau et assainissement.*

*La priorité accordée aux 19 pays fait par ailleurs l'objet d'une discussion entre l'AFD et le MEAE comme c'est le cas pour l'ensemble des objectifs fixés par l'Etat à l'AFD. Cet objectif est formulé tous secteurs confondus et est donc examiné de manière globale.*

☒ Quelle prise en compte des zones rouges ?

*La prise en compte et l'intensité de notre activité dans les zones rouges dépend du mandat et des priorités d'action de l'AFD dans chaque pays. Ces priorités dépendent notamment des demandes des bénéficiaires et des orientations données par l'Etat à l'AFD. Ces zones peuvent être incluses dans notre périmètre d'activité sauf en ce qui concerne la FICOL.*

### **3. SUR LES SUBVENTIONS**

On constate une augmentation des dons (295 M€) grâce à une forte augmentation des délégations de fonds UE (191 M€) et une légère augmentation des dons de l'Etat français (105M€). Un effort financier de l'Etat français 140M€ a été débloqué (35M€ de bonification de prêts, 105M€ de dons), en hausse par rapport à 2018 et 2017.

#### **Rappels :**

- Dans la nouvelle loi sur le développement (LOP DSIM) l'EAH est la 4ème priorité sectorielle.
- La loi prévoit une forte augmentation de l'aide (programmation budgétaire pour l'APD afin atteindre 0,55% du RNB en 2022 ; crédits de paiement de la mission budgétaire « APD » établis à 4800 millions d'euros en 2022 contre 3251 millions d'euros en 2020).

☒ Les projets EAH bénéficient-ils de la trajectoire d'augmentation de l'APD et en particulier de la hausse des dons ?

*Les projets EAH en ont en effet bénéficié :*

- *en ce qui concerne les dons, l'augmentation pour le secteur est plus que proportionnelle à celle pour l'ensemble de l'AFD : en 2014, les subventions de l'Etat représentaient 4% des autorisations globales de l'AFD et 2% des autorisations dans le secteur eau et assainissement ; en 2019, ce pourcentage monte à 11% pour l'ensemble de l'AFD et 12% pour le secteur.*
- *de même, l'effort financier de l'Etat (bonification des prêts, C2D et subventions, etc.) représente 20% des engagement eau et assainissement en 2019 contre 16% en 2014 (tous secteurs confondus, cet effort financier représentait 13% en 2014 et 16% en 2019).*

### **4. SUR LES RESULTATS**

Dans les résultats effectifs des projets en cours d'exécution, on constate une forte hausse du niveau élémentaire et une forte baisse du niveau « géré en toute sécurité » entre 2018 et 2020.

☒ Comment cela s'explique-t-il ?

*Il s'agit de variations que nous considérons conjoncturelles car elles dépendent de la nature, assez variable, des projets d'une année donnée. Nous sommes par ailleurs vigilants à bien appliquer les*

*critères de l'ODD géré en toute sécurité ce qui explique que certains projets, y compris d'infrastructures collectives, ne prévoient finalement des impacts qu'à un niveau élémentaire.*

## **II FOCUS EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'AFD**

### **1. APPRECIATION GENERALE**

C'est un document intéressant, qui est bien aligné, dans sa vision, avec la stratégie internationale EAH de la France et qui prend en compte certaines préoccupations de la Coalition Eau (davantage que les CIS précédents). On y trouve ainsi des orientations nouvelles, par exemple sur la réduction des inégalités, les dispositifs sociaux, les liens EAH/santé/éducation, la participation citoyenne, les crises, la GIRE...

Il est dommage que l'approche par les communs soit absente du document, alors que celle-ci est fortement promue dans la stratégie globale de l'AFD. Cela vaut également sur la question des ressources, ainsi que sur la gestion des services publics (approche pluri-acteurs). Il s'agit ici de mieux soutenir/renforcer les dispositifs de régulation locale des services publics, prenant en compte la question de la redevabilité jusqu'aux acteurs locaux (usagers, collectivités), et de les intégrer dans certaines décisions (investissements, politiques publiques).

☐ Quelles sont les évolutions majeures de cette stratégie par rapport au cadre d'intervention sectoriel précédent ?

*Ce nouveau CIS est marqué par (i) les efforts accentués de réduction des inégalités (assainissement, zones et populations les plus vulnérables), (ii) une ambition renouvelée d'amélioration de la gouvernance, y compris par des actions favorisant la participation citoyenne ; (iii) l'intégration de ces efforts dans une démarche territoriale apportant des solutions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, et recherchant des bénéfices sur la biodiversité.*

☐ Compte tenu du bilan des années passées, quels sont les points de ce nouveau Focus les plus « challenging » pour l'AFD / qui seront les plus difficiles à mettre en oeuvre ?

*Les efforts de rattrapage en matière d'assainissement supposent de développer aussi bien l'assainissement collectif qu'autonome, sous-secteur dans lequel la fragmentation et la nature des acteurs posent des enjeux particuliers en termes d'outils financiers ou de régulation.*

*L'accès au service des populations les plus défavorisées nécessite de son côté des moyens en subvention et des approches mieux élaborées, en particulier dans les zones de crise et de conflit.*

*Un autre « challenge » est d'encourager des solutions fondées sur la nature, de sensibiliser et convaincre les populations bénéficiaires et maitres d'ouvrage sur leurs avantages importants et de réussir à gérer les complexités institutionnelles qui leur sont inhérentes.*

*La mise en place de cadres institutionnels adaptés à l'émergence de services pérennes dépend de l'existence d'une volonté politique forte qui n'est pas toujours acquise. En lien avec ces enjeux de gouvernance, l'expérience de l'AFD en matière d'appui à la participation citoyenne reste limitée et il s'agira de renforcer notre approche/positionnement sur ce sujet.*

### **2. SUR LES ORIENTATIONS**

Les 3 orientations proposées sont pertinentes, et notamment la priorité réaffirmée en n°1 de l'accès aux services d'EAH et la réduction des inégalités. L'articulation entre réduction des inégalités et amélioration de la gouvernance (orientation n°2) est aussi très pertinente et il est satisfaisant de voir que le renforcement de la gouvernance reste une priorité de l'approche de l'AFD. On note également l'intégration d'orientations sur les dispositifs sociaux, sur la participation citoyenne (thématiques chères à la Coalition Eau et aux ONG).

## **2.1. Orientation 1 : Réduire les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement**

### **2.1.1. Assainissement**

Il y a un focus fort sur l'assainissement et nous sommes très satisfaits de voir l'intégration d'une cible de 40% des projets dédiés à l'assainissement 2025, cible intermédiaire pour atteindre celle de la stratégie internationale du MEAE (50% à horizon 2030).

A noter que les investissements en vue d'améliorer le niveau de service, en particulier pour l'assainissement ne visent que les infrastructures, alors que l'amélioration de l'accès dépend aussi des dispositifs financiers proposés (capacité à payer l'eau pour les usagers ; capacité à renouveler les réseaux pour les maîtres d'ouvrage) ou de l'appui de dispositifs alternatifs (revendeurs d'eau, traitement à domicile) lorsque les infrastructures ne sont pas envisageables techniquement ou financièrement.

### **2.1.2. Amélioration du niveau de service**

Si l'action de l'AFD visera fortement à proposer un service « géré en toute sécurité », il est essentiel qu'elle continue de soutenir des projets d'accès « élémentaire » pour le développement humain de base.

☐ Quelle répartition entre projets accès « géré en toute sécurité » et « accès élémentaire » ?

*Cette répartition ne peut pas être déterminée ex-ante car elle dépend des contextes locaux et de la demande des bénéficiaires. Dans les pays ou zones où elles resteront les plus pertinentes (en raison de la capacité ou volonté des pays, des moyens financiers et humains disponibles pour l'entretien, etc.), les solutions dites élémentaires seront soutenues par l'AFD.*

### **2.1.3. Dispositifs sociaux**

Il est intéressant de voir apparaître de manière plus importante le sujet des dispositifs sociaux à l'attention des populations démunies.

Néanmoins, les modalités d'action adressées spécifiquement aux populations les plus vulnérables, dans une approche de « *leave no one behind* » sont peu développées.

A noter que pour l'accès des plus pauvres, les outils de subventionnement sont essentiels pour réduire le coût de l'accès.

### **2.1.4. Zones de crise**

Il est très positif de voir la présence d'une nouvelle orientation sur l'adaptation des solutions dans les zones de crise et conflit, même si celle-ci ne donne pas d'orientation précise en matière de financements.

☐ Quels sont les pays visés ? Quels seront les niveaux de financements et d'engagements de l'AFD pour ces zones ?

*Il n'y a pas de pays visés spécifiquement : l'AFD continuera d'agir dans les zones où elle en a le mandat (comme au Sahel, en Afrique centrale ou au Moyen Orient). Les niveaux de financements ne sont pas prédéterminés et dépendront de la programmation annuelle globale de l'AFD, en particulier pour les subventions.*

## **2.2. Orientation 2 : Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes**

### **2.2.1. Politiques publiques**

La question de l'accompagnement à la mise en place de politiques publiques ambitieuses pourrait être davantage explorée (au-delà de la planification d'études sectorielles) au travers de mesures d'accompagnement pour renforcer les acteurs dans leur rôle (par exemple sur les assistances techniques auprès d'opérateurs privés).

☐ Est-ce possible de préciser la notion de « ressources durables » comme enjeu à l'amélioration de la gouvernance ?

*Si cette question concerne la gouvernance de la gestion des ressources en eau, la réponse se trouve dans le 3<sup>ème</sup> axe, (1. Promouvoir la gestion à l'échelle des bassins pour la sécurité de l'eau), et en particulier dans le chapitre concernant le développement d'un cadre de gouvernance participative de la ressource.*

*Si elle concerne plutôt la pérennité des ressources au sens large (humaines, financières autant que ressources en eau) pour celle du service, elle se trouve alors bien précisées également dans l'axe 2 (Améliorer la gouvernance pour des services performants et pérennes : 2. Enclencher un cercle vertueux de la performance des opérateurs et 3. Renforcer le capital humain), par lequel seront recherchées les actions de renforcement de capacités financières et de compétences humaines.*

## **2.3. Orientation 3 : Agir à l'échelle territoriale pour plus de résilience**

### **2.3.1. Gestion des risques**

Il existe de forts enjeux à limiter la vulnérabilité par des mesures non structurelles. Cela doit faire appel à des dispositifs de plusieurs natures : des dispositifs réglementaires à définir et mettre en place (normes de constructions, pos...), des outils de planification urbaine pour préparer la ville à mieux gérer et valoriser les flux, le financement de dispositifs à différentes échelles : réseaux de drainage structurants, techniques douces pour des traitements locaux, appui aux habitants pour des habitats adaptés.

Les dispositifs de planification et de prévention pourraient être davantage mis en avant pour la gestion des inondations (davantage que les solutions techniques).

### **2.3.2. Gestion Intégrée des Ressources en Eau**

La présence de la GIRE dans le Focus est une grande avancée.

Néanmoins, celle-ci pourrait être approfondie, notamment dans sa prise en compte dans les politiques publiques (axe 2) et dans les outils de financement car les solutions en matière de GIRE ne passent pas toujours par des infrastructures.

Il est important également de mettre en avant la reconnaissance des approches ascendantes en matière de GIRE (construction des stratégies de GIRE depuis l'échelle locale et mise en dialogue des instances de gouvernance locales à l'échelle supra, en considérant le principe de subsidiarité). En effet, ces approches facilitent l'implication des acteurs des territoires et apparaissent particulièrement

adaptées dans des contextes où la société civile est faiblement structurée ou lorsque les corps intermédiaires sont trop peu représentatifs.

*En effet, ce point sur les approches ascendantes a été précisé dans le document (axe 3).*

☐ La GIRE n'apparaît pas dans l'annexe 3 relative aux outils financiers de l'AFD, quels sont ceux prévus pour garantir le financement de la GIRE ?

*La colonne études, expertise et assistance technique concerne l'ensemble du périmètre du CIS et donc la GIRE. Les infrastructures qui relèveraient de la GIRE sont implicitement incluses dans les autres colonnes. A noter que les prêts de politique publique, qui font partie des prêts souverains, sont souvent propice à l'inclusion de critères spécifiques à la gestion intégrée des ressources en eau, pour le déclenchement des versements.*

☐ Quelle perspective sera donnée à la promotion de la gestion intersectorielle et inclusive à l'échelle des bassins ou d'unités hydrogéologiques ?

*Ce point est développé dans l'axe 3, (1. Promouvoir la gestion à l'échelle des bassins pour la sécurité de l'eau), et en particulier dans le chapitre concernant le développement d'un cadre de gouvernance participative de la ressource.*

☐ Quelle sera la part donnée aux approches intersectorielles (eau-énergie ; eau-agriculture ; etc.) ?

*Les approches intersectorielles seront bien prises en compte, dans l'esprit de ce qui est présenté dans la première partie (défis et opportunités du secteur) : encart sur le nexus eau-énergie, et références multiples dans le texte à l'interface avec l'agriculture, sur le plan tant quantitatif que qualitatif, ou encore dans l'encouragement de la réutilisation des eaux usées traitées et les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique (point 3 de l'axe 3).*

☐ Quelle approche sera prise sur la question de la valorisation des eaux de surface ? Quelle est l'approche poursuivie par la « sécurité de l'eau » évoquée dans l'orientation 3 ?

*Le sujet de la valorisation des eaux de surface, dont les enjeux sont largement décrits dans la partie 1.A.1. 1. (L'eau, un élément naturel sous tension), est traité ensuite dans l'Axe 3, en première partie, et en particulier dans le paragraphe « Mieux intégrer les projets d'accès à l'eau et d'assainissement à l'enjeu de la ressource ».*

*La sécurité de l'eau est entendue ici selon la définition des Nations Unies (ONU-Eau) depuis 2013: « La capacité d'une population à garantir un accès durable à des quantités adéquates et à une eau de qualité acceptable pour maintenir les moyens de subsistance, le bien-être humain et le développement socio-économique, pour assurer la protection contre la pollution d'origine hydrique et les catastrophes liées à l'eau, et pour préserver écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique. »*

*L'approche qui en est faite dans la stratégie sectorielle de l'AFD résulte de notre analyse et réflexion interne, nourrie des échanges avec nos partenaires, et telle que détaillée dans le document.*

### **3. SUR LES PARTENARIATS**

Une valorisation du partenariat avec les OSC et ONG. Les liens avec les autres bailleurs sont mentionnés mais l'analyse du paysage est moins poussée que dans le CIS précédent.

#### **3.1.1. Expertise**

L'expertise associative n'est pas mise en avant ou reconnue dans la partie consacrée à l'expertise française (davantage orientée sur l'expertise sur la gestion des bassins, l'expertise des acteurs publics et privés).

Concernant la mobilisation des collectivités territoriales, des complémentarités seront recherchées, et la mobilisation encouragée à travers le dispositif FICOL.

☒ Comment se traduit cette recherche de complémentarité ?

*Cette recherche de complémentarité passe par d'abord par un effort d'information réciproque entre les acteurs de la coopération décentralisée et de l'AFD lorsque nous intervenons dans les mêmes zones. Ces échanges peuvent permettre d'identifier des articulations et synergies entre nos actions respectives. L'AFD et la coopération décentralisée peuvent ainsi cofinancer certaines opérations (ex : avec l'AIMF au Cameroun) ou agir en bonne coordination.*

### **3.1.2. Acteurs nationaux**

Il n'est pas fait référence aux acteurs nationaux, présents dans les terrains d'intervention tels que : OSC, bureaux d'études, opérateurs... Ce sont pourtant des acteurs clés pour le développement de l'expertise nationale, en lien avec l'axe lié au renforcement du capital humain. Cela sous-entend de laisser plus de place à l'expertise nationale dans les appels d'offres, de nourrir les partenariats Sud-Sud et Sud-Nord et enfin de nourrir les partenariats avec les acteurs de la recherche au Sud. **5**

☒ Qu'est-ce qui fait la spécificité de l'approche de l'AFD dans le champ des bailleurs de l'aide ?

*Les acteurs nationaux sont les bénéficiaires de l'activité de l'AFD, au cœur des 3 axes d'intervention, ce qui explique qu'ils ne soient pas mentionnés dans les partenariats. La question du renforcement de l'expertise nationale et les partenariats avec les acteurs de la recherche au Sud est par exemple mentionnée à l'axe 2, point 3.*

### **3.1.3. Aide liée / déliée**

Page 33, il est mentionné : « Dans le respect des principes du déliement de l'aide, un dialogue nourri sera poursuivi entre l'AFD et ces entreprises pour mobiliser au mieux leurs compétences (modalités de sélection et contractuelles permettant plus d'innovation, de qualité et durabilité ; interventions en zones de crise, etc.). »

☒ Cela semble contradictoire avec les principes du déliement de l'aide, comment cela marche-t-il en pratique ?

*La démarche n'est pas contradictoire puisqu'il est bien précisé qu'elle s'effectue dans le respect des principes du déliement de l'aide, c'est-à-dire des principes de mise en concurrence dans le cadre de l'application des standards internationaux en matière de passations de marché.*

## **4. SUR LES MONTANTS FINANCIERS**

Le Focus étant un cadre d'action, les moyens de mise en œuvre ne sont pas chiffrés dans le détail. Il y a une cible sur le montant global des engagements (entre 1 et 1,2 Md€ en moyenne annuelle sur la période sous réserve du maintien du niveau d'activité du Groupe AFD entre 12 et 14 Mds€) mais rien par instrument (pas de montant sur les subventions).

☒ Quelle sera la part donnée aux différents instruments (prêts et dons) ?

*La moyenne observée sur 5 ans entre 2014 et 2019 de 15% de subvention donne une bonne indication de proportion pour la nouvelle période d'engagement. Il est rappelé par ailleurs que sur la période 2014-2019, le montant moyen des subventions de 155 millions d'euros se compose pour un tiers de dons de l'État français (46 millions d'euros), pour moitié de délégations de fonds de l'Union européenne (76 millions d'euros) et pour 20 % de financements Contrat de désendettement et de développement (C2D) (33 millions d'euros).*

*Compte tenu des modalités de programmation des enveloppes en subvention, qui dépendent largement de l'Etat français et d'un arbitrage intra-sectoriel, il n'est pas possible pour l'AFD de se fixer une cible spécifique pour l'eau et pour l'assainissement.*

☐ Dans un contexte de hausse de l'APD et des dons, quel sera l'impact sur le niveau des subventions pour le secteur EAH ?

*Comme mentionné supra, cet impact dépendra de la programmation annuelle des subventions, sur la base des demandes des bénéficiaires et des arbitrages intra-sectoriels. Il n'est donc pas possible de l'évaluer a priori.*

## **5. SUR LE CIBLAGE GEOGRAPHIQUE**

Il y a une cible de 30% vers l'Afrique (sans distinction Maghreb/Afrique Subsaharienne). Mais aucune cible de financements n'est prévue pour les engagements vers les Pays les Moins Avancés.

☐ Pourquoi pas davantage pour l'Afrique – alors même que la LOP DSIM prévoit que la France consacre 75% de son effort financier total en subventions et prêts et au moins 85% de celui mis en oeuvre via l'AFD dans la zone Afrique et Méditerranée ?

☐ Quel sera le niveau de financements prévu pour les PMA et pour les Pays Pauvres Prioritaires, sachant qu'ils sont les cibles les plus vulnérables et donc les plus prioritaires ?

*Après plusieurs années de baisse des volumes d'octroi et compte tenus des besoins d'investissement pour l'atteinte des ODD en Afrique, il apparaissait opportun de se fixer une ambition et d'assurer un suivi du niveau d'engagement dans cette zone. Cette cible doit donc être comprise comme une intention plancher et s'applique aux montants totaux d'octroi. Le niveau choisi prend en compte le fait que les montants disponibles en subvention et les contraintes d'endettement de nos pays d'intervention limitent notre activité dans de nombreux pays.*

*L'objectif global fixé à l'AFD de consacrer 85% de l'effort financier (c'est-à-dire les bonifications des prêts, qui dépendent de la situation macroéconomique des pays, et les subventions) à l'Afrique et au Moyen Orient porte sur une partie spécifique de ces montants d'octrois. Un niveau d'octroi élevé dans une zone ne signifie pas que l'essentiel des bonifications et des subventions y soit consacré. A titre d'exemple, entre 2014 et 2019, l'Afrique et le Moyen-Orient représentait 68% des octrois mais 83% de l'effort financier. En 2020, alors que l'Afrique ne représentait 14% des octrois, 59% des subventions lui étaient consacrés.*

*Le niveau de financements prévus pour les PMA et les PPP n'est pas fixé a priori.*

## **6. SUR LES INDICATEURS**

Parmi les indicateurs de résultats, il est satisfaisant de voir que la distinction « géré en toute sécurité » / « élémentaire » est conservée. On retrouve de nouveaux indicateurs qui sont très pertinents selon la Coalition Eau :

- Indicateur sur l'accès aux services EAH dans les centres de santé et les écoles
- Indicateur sur le nombre de bénéficiaires totaux du projet en zone crise et/ou fragile

Et parmi les indicateurs de moyens :

- Indicateur sur le montant des engagements consacrés aux territoires urbains (y compris villes secondaires, périurbain, quartiers précaires) et territoires ruraux
- Indicateur sur le montant d'engagements (en nombre de projets) avec une approche de participation citoyenne
- Indicateur sur le montant des engagements consacrés à la GIRE, à la gestion des inondations et SFN (il manque néanmoins un indicateur de résultat relatif aux dispositifs de GIRE ou à la durabilité de la ressource)
- Indicateur et cible sur les projets incluant des dispositifs sociaux

Néanmoins, il manque certains indicateurs clés :

- Aucun indicateur de résultat relatif aux dispositifs de GIRE ou à la durabilité de la ressource
- Aucun indicateur sur le renforcement du capital humain et renforcement d'acteurs
- Aucun indicateur sur la capacité de renouvellement des infrastructures ou sur la connaissance de la ressource en eau

☒ De quelle manière l'AFD envisage-t-elle d'évaluer son action sur ces axes ?

*Notre cadre de redevabilité tente de répondre de manière exhaustive par les indicateurs sur les moyens:*

- *Les montants des engagements consacrés à la GIRE ou comprenant des solutions fondées sur la nature seront identifiés. Il reste très difficile de définir et de suivre un indicateur de résultat en la matière (comme le montre notamment le suivi de la cible ODD sur ces sujets) ;*
- *Le renforcement du capital humain et des acteurs bénéficie d'un suivi spécifique par un indicateur de moyen. Comme indiqué dans le document, la cible est de 90% en nombre de projets portant des activités de renforcement de la gouvernance au sens large. Là aussi la définition d'indicateur de résultat applicable à une variété de contexte est une gageure.*

*Les évaluations (voir accélérateur 3) de projets apportent de leur côté des éléments qualitatifs sur les résultats des projets, y compris sur la capacité de renouvellement des infrastructures ou la connaissance de la ressource en eau*